

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOANIE LEPAGE	Numéro de permis 2015978	Date d'inspection Le 09 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Nini		Numéro de téléphone (506) 235-0436	
Adresse 6395 17 Route Saint-Quentin NB E8A 2J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite effectuée à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction de l'aire de changement de la couche et les médicaments.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les activités suivantes ont été observées: la sieste, jeux libres et la collation
- Discussion avec l'exploitante sur le terrain de jeu.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 novembre 2021

Date

original signé par
Joanie Lepage

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 novembre 2021

Date